



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## football professionnel

Question écrite n° 76106

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le système d'arbitrage du football professionnel. Le match France-Irlande, en novembre 2009, a relancé le débat sur la nécessité de réformer le système d'arbitrage. L'image de la France a été fortement entachée suite à une faute non signalée. Il lui demande ce qu'il entend faire avec la Fédération internationale de football association pour remédier au plus vite à ce problème.

### Texte de la réponse

Homme clé de la compétition sportive, l'arbitre apparaît le plus souvent comme un homme seul devant prendre rapidement, sous la pression des joueurs et du public, des décisions parfois lourdes de conséquences, notamment dans le sport professionnel, alors qu'il est confronté à l'analyse simultanée de multiples paramètres techniques et humains. À la suite de l'expérience positive de l'arbitrage à cinq mise en place lors de certaines compétitions organisées par l'Union of European Football Association (UEFA) en 2009-2010, l'International Football Association Board (IFAB) a décidé, le 21 juillet 2010, d'autoriser les associations nationales et les confédérations qui le décideraient à expérimenter l'arbitrage à cinq pour les saisons 2010-2011 et 2011-2012 pour les compétitions professionnelles. Cette expérimentation sera mise en place en France à l'occasion de l'édition 2010-2011 de la Coupe de la ligue. En outre, la question de la « technologie sur la ligne de but » sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'IFAB en octobre 2010.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76106

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 2010, page 3873

**Réponse publiée le :** 12 octobre 2010, page 11228